

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-46

Séance du 30 juin 2023

Date de convocation : 26/06/2023 L'an 2023, le 30 juin à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 9/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 9/17

Pouvoirs : 7/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES ; M. BRUN ; Mme CABANNE ;
M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme MAUDUIT et Mme
SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme DARIES,
Mme BLET à M. BRUN ; M. PIERRE à Mme CABANNE ; M.
GARNAUD à M. OREAL ; Mme BECARD à M. FLEISCH et Mme
LEVAVASSEUR à M. MUSSARD.

Était absente excusée : Mme WANNERROY

**Tome 1 - N°23-46 - OBJET : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Approlys
Centre'Achats.**

Le CCAS fait régulièrement appel pour ses achats d'investissement à l'UGAP compte tenu
de prix qui sont parfois plus avantageux.

La région Centre-Val de Loire et les six départements de la région ont acté la constitution
d'un Groupement d'Intérêt Public rapprochant deux centrales d'achats « Approlys et
Centr'Achats » pour faciliter, entre autres, la mutualisation des achats de l'ensemble des
collectivités et pour permettre la lisibilité d'une centrale d'achat unique à l'échelle de la
région Centre-Val de Loire.

Il est proposé d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public compte tenu que le CCAS y trouvera un intérêt économique afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs, tout en réalisant des économies de gestion et en concourant au développement durable du territoire régional.

Vu la Convention Constitutive du GIP Approlys Centre'Achats référencée « CCM 15-04-2021 » et le règlement intérieur du GIP Approlys Centre'Achats référencé « RI 25-05-2021 »,

Il est précisé que sont désignés comme représentants du Centre Communal d'Action Sociale de Tours à l'Assemblée Générale au sein du GIP Approlys Centre'Achats:

- Titulaire : M. Marc LEROY
- Suppléant : M. David DRIEUX

Le représentant titulaire est autorisé, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

Les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP Approlys Centre'Achats seront inscrits pour chaque exercice, pendant toute la durée de l'adhésion. Le montant de la cotisation pour 2023 est de 100 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration approuvent l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Tours au GIP Approlys Centre'Achats pour une durée indéterminée en acceptant sans réserve les termes de la Convention Constitutive, jointe en annexe, approuvée par l'Assemblée Générale du GIP et autorisent le Président ou son représentant à signer tout document lié à cette adhésion.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI